MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

Ouagadougou, le 18 JUIN 2021

N° 21-00649 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de **recrutement de deux (02) élèves Conseillers en Gestion du Patrimoine Culturel, session 2021.**

Ce sont :

CONSEILLERS EN GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1°	SOULAMA HOROSSI SYLVIE	246669S	2109_1916_2136_9908	06/11/85
1°	BADOLO BADOABIÉ ABEL	216639S	2102_0216_2213_8936	15/08/78
1°	LOMPO DIAYOMBO	212048x	2610_7362_3170_6814	31/12/78
4°	OUEDRAOGO PALINGWINDÉ JOEL	303418G	2610_4208_3574_4206	29/12/87
5°	KAMBOU MARC	216644	2610_3469_8574_3869	23/05/83

Arrêté la présente liste à 5 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme(MCAT).

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Protection Sociale
Le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon